

Luxembourg, le 7 avril 2023

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé :

« Le droit à l'avortement - et donc à l'autodétermination physique - de nombreuses femmes est restreint dans plusieurs pays. En guise de contre-mouvement, d'autres États veulent étendre ce droit ou l'inscrire dans la constitution. Le ministère de la Santé a évoqué des discussions en vue d'une révision du droit à l'avortement.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé :

- Quand le groupe de travail prévu pour réviser le droit à l'avortement se réunira-t-il ?*
- Quels acteurs feront partie de ce groupe de travail ?*
- Quels points seront discutés et quand les travaux du groupe de travail devraient-ils être terminés ?*
- Madame la Ministre, pense-t-elle qu'une réforme du droit à l'avortement sera mise en œuvre avant la fin de la législature ?*
- Un groupe de travail sur l'établissement de statistiques avait également été annoncé l'année dernière. Ce groupe de travail a-t-il été constitué ? À partir de quand le ministère de la Santé publiera-t-il des statistiques sur les interruptions de grossesse au Luxembourg ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

Gusty GRAAS
Député

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu